

## *Annexe 6*

RDV Mr Jardon 14 février à l'IMEP – Durée de l'entretien 1h30

***- Monsieur Jardon, vous formez des interprètes mais des possibles entrepreneurs aussi dans le milieu musical, ici précisément... ?***

-Entre les différents « produits » qui concernent la musique tels que classique, jazz, variétés, musique du monde..., et les autres types d'art, les réalités sont très différentes. Au niveau musical, à l'IMEP, 90 % des étudiants diplômés se retrouvent dans l'enseignement.

***-Volontairement ?***

-Oui. C'est une chose essentielle. J'ai connu des Institutions où vous aviez une sorte de pyramide des valeurs. Le haut de la pyramide, c'est la carrière internationale : la vedette, la star. Si vous n'en êtes pas capable, alors, vous pouvez prétendre au poste de concert-master (soliste) dans un grand orchestre, sinon, membre d'un l'orchestre (les tutti). Et finalement, si rien de tout cela, alors, vous pouvez vous lancer en tant qu'enseignant-e. C'est insupportable et inadmissible.

A l'IMEP, tout le monde est d'accord. Les métiers ne peuvent pas être classés, ce sont des carrières différentes. La préparation à ces métiers est différente. Je le dis avec beaucoup d'assertivité... A l'IMEP, nous sommes assez champions pour former des étudiants qui feront des carrières internationales, les chiffres sont là pour le prouver.

**Il s'agit ici de parler d'économie, la question est de bien gérer sa carrière :**

1. Qu'est-ce que l'étudiant/artiste veut ? Avoir conscience de (danger d'idéaliser). Il y a un prix à payer pour cela. Réflexion et attitude.
2. La carrière d'un musicien n'est pas unilatérale, c'est une carrière organisée à plusieurs niveaux. Exemple : être soliste au sein d'un orchestre, donner cours aussi complémentaiement. Il n'y a pas de musiciens qui gagnent leur vie actuellement, uniquement de leur musique. Même à côté de leur carrière internationale, ils donnent cours aussi. C'est riche, le savoir, le partage est essentiel, tôt ou tard.  
 ⇒ On apprend donc aux étudiants ces réalités qu'il y aura plusieurs activités à mener.
3. Pour entamer une carrière, il faut voir loin, beaucoup s'investir pour y parvenir..., c'est compliqué. Les temps ont changé. C'est plus difficile actuellement. Dans les orchestres, c'est la même chose. Pour un poste de violoniste, il y a 12 candidats belges. Aujourd'hui, il y en a 140 et ils viennent de partout. La gestion de carrière est bien différente. L'étudiant-e le sait, on le lui enseigne.

***-De quel statut vos élèves vont bénéficier en sortant de l'école, dès leur entrée professionnelle ?***

-Ils sont généralement salariés (privé), fonctionnaires (public) et certains auront une fonction complémentaire (statut d'artiste). Le statut de fonctionnaire ne va pas compter dans le statut d'artiste.

Cela dépend aussi de leur formation. Si vous êtes pianiste ou chanteur lyrique, chanteur pop, chef d'orchestre, informatique musicale (musique de films...), les parcours sont très différents.

Une carrière de pianiste est rare, de chanteur-se lyrique également... Dans l'informatique musicale, c'est différent, c'est une nouvelle formation : musique de films. Il y a d'autres débouchés que dans les autres formations musicales.

Donc, pour répondre à votre question concernant les interprètes & entrepreneurs sortant de l'école :

L'IMEP forme des interprètes mais aussi des personnes qui vont être créateurs (ex. : chef d'orchestre). Ils seront amenés à chercher des finances, des subsidiations, se structurer juridiquement... Bien sûr, cela va de soi.

Plusieurs aspects me paraissent importants :

- 1<sup>er</sup> aspect : **l'aspect financier** (essentiel) : les professeurs abordent le sujet mais pas trop parce qu'ils se disent que les artistes, dès que ça fonctionne, sont capables de rentrer dans le système économique avec des agents producteurs, comptables, etc.
- 2<sup>ème</sup> aspect : arriver à se positionner face au public. Ici, ce n'est plus jouer, ce n'est plus chanter. **C'est créer un projet, un produit** qui intéresse du monde : « *le produit du projet artistique* », il faut intéresser le public ou non. Pas question ici de talent mais les employeurs/opérateurs qui vont venir à votre rencontre, ce n'est pas pour ce que vous êtes mais pour ce que vous proposez.
- 3<sup>ème</sup> aspect et non des moindres : **la gestion de la communication** qui est essentielle pour entrer dans la vie professionnelle :

avant d'être engagé-e, il faut se présenter, préparer un cv original, pertinent, aller à des auditions, savoir ce qu'on présente aux auditions, peaufiner l'image de soi, celle que l'on veut faire passer, qui on est vraiment, savoir s'exprimer sur les sites sociaux, et autres... Savoir communiquer lors d'interviews, savoir parler à la TV, radio. Cette approche leur est enseignée, à l'IMEP, par un journaliste.

- 4<sup>ème</sup> aspect : **formation de marketing**

Autrefois, oui, on parlait de marketing. En 5 ans, les choses ont changé, c'est plutôt un cours de coaching individuel. Le monde évolue vite. On avance parce que le monde avance...

- 5<sup>ème</sup> aspect : **ce qui a trait à une bonne présentation et les principes d'une bonne éducation** :

« *Qui es-tu ? Que proposes-tu ? Mon projet, c'est ...* ». On les forme à cela. Il faut leur apprendre à se présenter : (attitude, tenue, parole, juste milieu, ni trop ni trop peu...). Il faut que cela colle.

Travailler **l'aspect psychologique, émotionnel** de l'artiste : pour se mettre à nu sur une scène, il faut que l'on soit clair dans sa tête. Sinon on ne tient pas...

La vulnérabilité des étudiants est énorme et fortement ressentie dans le cas des formations que l'on propose.

- 6<sup>ème</sup> aspect : Il existe même le module : **le travail** :

Leur apprendre à travailler. Ils ne savent pas s'organiser, prévoir, ... Si vous perdez une partie de l'année, vous ne la rattrapez jamais parce que la tête ne le permet pas. D'où besoin de beaucoup de rigueur toute l'année.

Les aspects de l'éducation sont enseignés, c'est fondamental et important : le respect des autres, des différences, etc. le harcèlement,... (exemple : orchestre, tous ensemble pour une même œuvre...)

***-Ouvrir un cours lié aux finances..., apprendre à rédiger un plan financier, structurer sa petite entreprise ... Y a-t-il une matière particulière et suffisante enseignée à ce propos ?***

***-Oui***, il y a un cours concernant les aspects légaux et juridiques. Ce cours est donné par un professeur juriste à raison de 30 heures. Il leur apprend notamment à écrire un contrat.

Je suis interpellé par la question. Fait-on assez ou non ? Bonne question... J'envisagerais d'y consacrer plus d'heures si c'était nécessaire. Je n'ai pas de retour pour l'envisager. Mais c'est interpellant de me poser une telle question...

Maîtriser les chiffres, c'est important. Moi-même qui ai commencé ma carrière professionnelle en étant soliste-pianiste avec de très nombreuses représentations. Puis est venue à moi la possibilité d'accepter le poste de directeur à l'IMEP, ce que j'ai accepté et je le fais depuis une vingtaine d'années. Mon 1<sup>er</sup> métier de musicien ne m'a pas empêché d'aborder actuellement les chiffres d'une entreprise moyenne telle que l'IMEP qui sont très importants, et ce, pour une bonne gestion de l'école, alors qu'au départ je suis un musicien.

***-Comment se décident les contenus enseignés ? Est-ce la FWB ? Etes-vous libre par rapport à cela ?***

-Nous avons des intitulés et nous devons utiliser ceux qui existent. La Fédération nous oblige-t-elle à un contenu ? NON. Les intitulés ? OUI. C'est déjà directif.

Engager une personne en ouvrant un nouvel intitulé dans le cursus, c'est tout à fait possible. Vu le temps que cela représente de faire appel à l'Instance concernée pour valider cela, ce serait une grande perte de temps. Je pourrais engager un-e spécialiste pour 15H à une formation élémentaire, complémentaire en l'occurrence, pour donner un bagage intellectuel à l'étudiant-e pour envisager de monter son entreprise, établir un plan financier, parler chiffres et économie. Vous m'interpellez et j'y réfléchis déjà...

Une Institution comme la nôtre a un seul objectif : former et remplir le sac à dos des étudiants qui nous font confiance, leur donner un contenu pour réaliser le métier dont ils rêvent, qui est passionnant, pour qu'ils puissent gagner leur vie... Tout ce qui peut intervenir positivement pour leur formation, je prends, bien sûr.

Je n'ai pas encore eu de demande particulière par rapport à un tel contenu : le point de vue financier.

Ce n'est pas compliqué d'introduire un tel contenu dans les écoles supérieures. Je n'y étais pas sensible jusqu'à présent.

Rares sont ceux qui s'y intéressent.

Si en sortant de l'école supérieure, la plupart des étudiants deviennent des fonctionnaires (professeurs), pas besoin puisqu'il y a des barèmes, mais l'artiste créateur ne sait pas à quel salaire il peut prétendre, il n'a aucune notion côté finances. L'outiller et l'armer davantage, le secteur est déjà très complexe. Travailler dans l'art vivant est spécifique. Cela pourrait être le cas d'un chef d'orchestre sortant, par exemple, qui devra créer une petite entreprise pour se produire.

Je suis enthousiaste à ouvrir un cours dans ce sens à la saison prochaine... Vous êtes touchée par cette problématique et votre interpellation m'interpelle aussi. Si vous vous posez la question, c'est que d'autres se la posent aussi.

**-« Etre artiste et s'intéresser au plan financier, aux chiffres..., ce n'est pas compatible », entend-on souvent comme réflexion. L'argent et la culture, c'est malaisant. Quel est votre avis ? Demander son cachet..., combien ? Passer par un opérateur tel que Smart ? les RPI ? On ne cotise pas (gare au moment de la retraite). Ils ne sont pas conscients dans quoi ils s'engagent. Ils sont souvent sur le carreau.**

-Le juriste de l'école a été engagé à l'époque parce que c'est lui qui a fait les textes de lois sur les Asbl. Ce professeur connaît le problème. Son projet pédagogique, je ne le connais plus bien..., peut-être aborde-t-il ces aspects-là... Les lois ont changé...

(Le projet pédagogique de Maître Jeanret) : un texte résume son projet pédagogique au secrétariat de l'IMEP.

On y trouve notamment les notions suivantes :

- Statut du contexte juridique ;
- Statuts social et physique, travail salarié, indépendant, argent des pouvoirs publics ;
- quel statut social pour les musiciens,... compositeurs, régime fiscal du musicien, droits d'auteur,... ?
- Musique et droit intellectuel.

**-Une Asbl, oui. Or, d'autres formes existent, Srcl, Coopérative, SPRL, ... :**

-A partir du moment où le musicien rentre de l'argent, je vais dire un certain chiffre, il faut basculer d'Asbl à une autre formule vu qu'il y a du bénéfice important. Je suppose que le sujet est abordé dans le cours du juriste. Je ne sais pas...

**-Permettez-moi de vous parler d'une anecdote lorsque j'ai assisté avec différents responsables de théâtres à une discussion sur le Tax Shelter, en 2017 :**

**Parmi les invités : les Frères Dardenne ont présenté un nouveau projet de film d'auteur et ont déclaré se servir du Tax Shelter pour le cinéma. Cela devait être une aubaine... La réaction des gens du métier présents ce soir-là était négative. Ils n'étaient pas enthousiastes. Certains parlaient de corruption de la pensée si ils devaient y avoir recours,...**

**C'est un nouvel outil d'aide à l'artiste... L'artiste lui-même n'en veut pas. Le mode de pensée du « misérabilisme » est encore présent. Heureusement depuis 2017, le secteur s'en est emparé davantage, la mentalité à ce sujet a donc évolué.**

**Quel est votre avis sur cette anecdote ?**

-Dans le domaine musical, c'est un peu différent. Je ne comprends pas cette idée de corruption, l'artiste pourrait-il perdre sa créativité, sa liberté de pensée, son autonomie, ... ? MAIS, dans le domaine musical, je ne pense pas à cette fermeture d'esprit des musiciens par rapport à une aide de subsidiation.

**-L'aide du Tax Shelter est intéressante mais lourde administrativement. Votre avis ?**

-Comme cela ne se pratique pas beaucoup dans le milieu qui est le mien, il n'est pas sûr que le juriste de l'école en parle dans son cours à l'IMEP. Par contre, je sais que les patrons de grandes structures culturelles utilisent à tout moment cette aide du Tax Shelter (orchestres philharmoniques, centres culturels, etc.).

***-Parmi vos élèves, il y a le cas du (de la) futur chef(fe) d'orchestre qui fait partie des professionnels qui auront besoin de se structurer.***

-Oui, c'est le cas de ce type de musicien. Quels sont ses moyens dans son secteur ? Comment va-t-il se faire subsidier ? Aller voir la Fédération, faire appel au T. Shelter ? Il va devoir créer sa société éventuellement. Comment aura-t-il recours à certains subsides ? Deux élèves sortants ont créé leur entreprise dès leur entrée dans le monde professionnel artistique cette année.

Etant membre de plusieurs Conseils d'administration, qu'est-ce que je vois ? Les aides telles que celles-ci sont utilisées :

L'aide de la Fédération, les entrées propres, les Tax Shelter, les aides de la Province, de la Ville, de la Loterie nationale, le reste, c'est minime. C'est avec ces aides-là que ça fonctionne. Rien de neuf en la matière. La problématique, c'est que si l'aide de la Fédération n'est plus octroyée, le-la jeune professionnel-le va piquer du nez...

***-Les droits de suite ? Votre avis...***

-Je ne connais pas précisément.

***- Droit de suite / Une Compagnie a envie de créer un projet. Elle vous rencontre. Elle vous propose d'injecter de l'argent dans sa création. QUAND VOUS LA VENDREZ, cela vous choquerait-il de réclamer une certaine somme... ?***

-Pas du tout.

Je conviens avec la Compagnie à l'avance que j'investis une somme pour le projet. Dans la suite du projet, il y a quelque chose qui revient à l'Institution. Cela n'a rien de choquant.

On parle ici d'économie. On est obligé de travailler comme un entrepreneur. Il n'y a rien d'anormal à cela. Sans argent, on ne peut pas lancer un projet. L'argent, ça sert l'art. En tant qu'artiste, si tout cela est clair d'un point de vue financier, économique, mon esprit est libre et je peux donc m'occuper de mon art.

***Exemple : un-e instrumentiste de l'école, quel est le montant de sa prestation, un cachet lorsque il/elle se produit ?***

-Je n'ai pas de chiffres de frais de fonctionnement des Institutions.

Je pourrais cependant vous répondre si je recevais les renseignements. Si j'en ai la possibilité, Je vous les donnerai ultérieurement.

Depuis 20 ans, dans ma direction de l'école, j'ai accès à d'autres chiffres, des grands tableaux, des bilans. Je ne rentre pas dans le domaine du cachet d'un musicien ou rarement d'un intervenant quelconque.

Comme on ne fonctionne pas en matière de « cachets », si j'engage un intervenant pour une prestation, c'est des frais de fonctionnement, pas un cachet..., mon calcul n'est pas le même.

Mais je sais très bien que, dans d'autres domaines, d'autres écoles des arts, ça pose des problèmes fondamentaux entre les statuts de conférencier, artiste, interprète vu qu'on rentre

dans un système : si vous êtes ça, alors on fait ça, alors, on perd ça... (le problème du statut. Le fait d'être un artiste, vous ne pouvez pas être engagé comme conférencier, cela pose problème. Si c'est exceptionnel, non. A partir du moment où on le fait régulièrement, il y a des soucis. La difficulté, c'est de perdre le statut, ... C'est ce que j'entends régulièrement pour les autres écoles mais dans mon école précisément, cela n'existe pas du tout. Cela n'est pas la réalité des musiciens ici à l'IMEP.

***-Comment trouver les chiffres de cachets d'artistes ?***

-Exemple : un pianiste vient faire un concert exceptionnellement à l'IMEP = 12000 euros le concert.

Si c'est un trompettiste, cela pourrait être 300 euros. Je connais la valeur de certains cachets. Si c'est un chanteur d'opéra, c'est encore autre chose... (rire)

Quand l'artiste commence dans la vie professionnelle, il commencera avec un cachet de 250 euros, +/- . C'est au fil du temps qu'il demandera un cachet plus onéreux, avec le temps et l'expérience.

***Je ne m'attendais pas à un tel entretien, Monsieur Jardon... Je suis enchantée. Merci.***

-Avec plaisir !